



Association des directions des Cycles d'Orientation (ADCO)-Association des Directeurs d'École Primaire (ADEP)-Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique, section fribourgeoise (ASMAF)-Association des agents des services publics de l'Etat de Fribourg (AASP)-Association fribourgeoise des conseillers en orientation (AFCO)-Association fribourgeoise de l'enseignement professionnel (AFEP)-Association Fribourgeoise des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AFPESS)-Association de la gendarmerie fribourgeoise (AGF)-Association des Maîtres du Cycle d'Orientation Fribourgeois Francophone (AMCOFF)-Association des professeurs du conservatoire (APCF)-Association de personnels des hautes écoles fribourgeoises et hautes écoles pédagogique (APHEF-HES-SO)-Service de l'enseignement obligatoire de langue française-Association du personnel de la police de sûreté (APPS)-Association du personnel administratif et technique de l'université (APU / VPU)-Section fribourgeoise de l'association suisse des infirmiers et infirmières (ASI)-Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants (FAFE)-Société Pédagogique Fribourgeoise Francophone (SPFF)-Freiburger LogopädlInnenverband (FLV)-Groupement des cantonniers des autoroutes et des routes cantonales-Groupement des Cantonniers des routes nationales-Groupement des inspecteurs / inspectrices et des conseillers / conseillères pédagogique du canton de Fribourg-Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (LDF)-Association du personnel forestier fribourgeois / Freiburger Forstpersonal (APFF/FFP)-Association Fribourgeoise des Contrôleurs des Viandes non Vétérinaires (AFCVNV)

Résolution no 2

Assemblée des délégués de la FEDE du 23 novembre 2022

Adressée au Conseil d'Etat du Canton de Fribourg

2,5% nettement insuffisant

Préambule

Le personnel de l'Etat de Fribourg assume ses tâches envers la population de ce canton avec une conscience professionnelle élevée et une loyauté envers son employeur. Durant ces dernières années, ce même personnel s'est montré particulièrement compréhensif et raisonnable en acceptant des mesures d'économie entre 2014 et 2016 dont certaines déploient encore leurs effets aujourd'hui. Le personnel s'est résolu à contribuer de manière significative à la recapitalisation de la caisse de pension avec des baisses de rentes très importantes et des augmentations de cotisation.

L'année 2022 a vu resurgir la réalité de l'inflation qui a diminué le pouvoir d'achat dès le début de l'année. Avec un indice IPC de 3,3% au mois de septembre. Les hausses de primes d'assurance maladie vont également grever le budget des employés ajoutant une perte de pouvoir d'achat supplémentaire. C'est pourquoi, vu les éléments explicités ci-dessus, l'assemblée de délégués réuni ce 23 novembre, enjoint le Conseil d'Etat

- D'octroyer une augmentation réelle de salaires de 4% pour tous, mais au minimum 250.- CHF par mois, proratisé au temps de travail, pour les salaires inférieurs à 5'500.- CHF, ceci afin de compenser intégralement le renchérissement et rattraper la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années.

Ainsi votée le 23 novembre 2022